# Le Lien

## Vivre à Vaudevant



Juillet 2011 / nº4

### SOMMAIRE

Editorialp.2			
Commission bâtiment p.3			
Commission aménagement urbanisme			
/ commission voirie p.4			
Commission assainissement p.5			
Commission information, animation,			
coordination générale p.6			
Présentation générale budgets p.8			
Fiscalité de la commune p.10			
Actualités communales p.11			
Infos des associations p.11			
Chronique intercommunale du Pays			
de Saint Félicien p.13			
Règlement de la déchetterie p.15			
Infos pratiques p.17			
Souvenire Souvenire n 18			

### **Editorial**

Le mois de juin a vu l'achèvement de gros travaux au village : la séparation des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur la route départementale, le raccordement de 3 nouvelles maisons au réseau d'égout, la modernisation de tout le réseau d'eau potable, la construction d'une station d'épuration avec roseaux, la création d'un chemin pour y accéder, et plusieurs autres interventions moins importantes mais tout aussi utiles.

Les travaux de voirie, qui concerne la campagne, débuteront cet été, en particulier sur le chemin des Granges et celui de Liverset.

Comme par ailleurs le renforcement du réseau d'eau potable entre Saint Félicien et Vaudevant s'accompagne de la pose préventive de fourreaux pour accueillir la fibre optique à moyen terme, ce sont les principales infrastructures

indispensables à la vie du village pour les décennies à venir, qui ont été rénovées.

Une part très importante des travaux sera couverte par les subventions du Conseil général de l'Ardèche, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et par l'enveloppe parlementaire de Mr Teston; qu'ils en soient remerciés.

La commune payera le solde par un emprunt, lui-même remboursé pour ¼ par le produit de la taxe d'assainissement prélevée sur la facture d'eau des habitants raccordés au réseau d'égout. Les comptes précis vous seront exposés dans le prochain bulletin.

En attendant, nous souhaitons aux agriculteurs de surmonter les problèmes liés à la sècheresse, et à tous un bon été.

L'équipe municipale

Voici une synthèse du travail réalisé par chacune des commissions, au cours du premier semestre 2011.

### COMMISSION BÂTIMENTS

- Les 2 candélabres ont été posés par la société Forclum, sur la voie communale du Gibet, en haut du village.
- L'aménagement de la salle des fêtes est presque achevé : apport de l'eau (chaude et froide), installation d'un réfrigérateur et construction d'un comptoir... a été réalisé par deux artisans de :
  - M. COSTET de Satillieu (pour le bâti) pour un montant de 1237.50
     € HT et,
  - M. HURIAU de St Félicien (pour le chauffe-eau + électricité) pour un montant de 1789.20 € HT.

Le mobilier est en sus.

- L'état de santé de Mme Marguerite Bourjat ne lui permettant plus de faire le ménage (bénévolement) des parties communes des locations communales, il a été décidé de faire appel à une personne extérieure. Le coût sera répercuté sur le montant des charges. La commune prendra en charge la part de Mme Marguerite Bourjat, pour tenir compte de son bénévolat au cours des 25 dernières années.
- D'autres projets sont en cours d'étude : mise aux normes électriques de l'appartement loué à Monsieur Bonnal (pour environ 1412€ HT), achat extincteurs (500€ HT), vérification électrique des bâtiments communaux (4000€ HT), installation d'une porte dans l'un des appartements communaux (environ 500€ HT), réfection du gîte (devis en attente), divers petits investissements (tapis pour le hall d'entrée des logements communaux, meuble pour photocopieur...).

### COMMISSION AMÉNAGEMENT URBANISME

- La 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement de la place de l'église s'est achevée avec la réalisation des joints du mur de l'enceinte :
- La 3<sup>ème</sup> tranche consistera à l'installation d'un revêtement de sol avec du gravier « blanc Balthazar», la réalisation d'un seuil en pierre, la pose de 2 bancs et la plantation de nombreux arbustes (à l'automne, pour éviter la période de sécheresse);
- l'alimentation en eau du bassin, ne sera effective qu'en fin d'année, dès que l'eau de la source communale pourra être utilisée;
- vont être installés à côté du jeu de boules, des bancs avec tables pour pique-nique.

### COMMISSION VOIRIE

- Au budget 2011, la Communauté de Communes consacrera environ
   50 000 € à l'entretien des voies communales de Vaudevant.
- 15 000 € seront affectés au curage des fossés, au débroussaillage, au bouchage des trous dans les chaussées, à des travaux d'émulsion sur voirie. Les 35 000 € restant serviront à des gros travaux de rénovation de la voirie au chemin des Granges (où les travaux ont commencés récemment) et au chemin de Liverset (où les travaux débuteront en septembre).
- Le petit entretien des fossés, des buses, des aqueducs a été effectué au cours de demi-journées par certains membres du conseil et par des bénévoles riverains ; qu'ils en soient remerciés.

- De plus, pour profiter de la présence d'entreprises sur notre commune, divers petits travaux ont été réalisés : le talus sous la place des cerises, des aménagements de chemins, du goudronnage à l'entrée de la place du jeu de boules et place de la mairie, le prolongement de la conduite des eaux pluviales sous le CD115, le captage des eaux pluviales au-dessus du jeu de boules.
- En ce qui concerne le Chemin de Monplot : des particuliers de Préaux souhaitaient une réfection du chemin. Après visite sur place, cette demande n'est pas retenue.
- Travaux du cimetière : les devis sont toujours en cours.

### COMMISSION ASSAINISSEMENT

### **Canalisations**:

- les travaux concernant les canalisations d'eau et le réseau transfertcollecte sont terminés.
- les frais de raccordement des particuliers ont été calculés par le maître d'œuvre et seront compris entre 450 et 550€.
- deux maisons anciennement raccordées au réseau unitaire ont été raccordées au nouveau réseau, sur la partie de la voie publique.
- tous les propriétaires qui n'ont pas encore effectué les travaux de raccordement chez eux, sont invités à le faire dans les meilleurs délais.
- les travaux de canalisation d'eau potable entre Vaudevant et Saint Félicien ont débuté en février, et ont permis la pose d'un fourreau pour la fibre optique dans la même tranchée. Au cours de ces travaux, l'arrivée d'eau sera changée à Sauze et à Combe.

### Station d'épuration :

- les travaux pour la réalisation de la station ont été confiés à l'entreprise SIRFIA et à l'entreprise RATP pour le terrassement.
- après plusieurs mois de travaux, la station est désormais opérationnelle (la mise en eau a été effectuée ainsi que la plantation des roseaux), comme de nombreux habitants de la commune ont pu le constater au cours de la visite organisée le 23 juillet.
- L'agent communal aura la charge de l'entretien.
- Une notice « Geste éco citoyen » concernant la station d'épuration est à disposition en mairie. Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter des lingettes, protections périodiques, huiles de friture, fuel...

### COMMISSION INFORMATION, ANIMATION, COORDINATION GÉNÉRALE

- Le site internet de la commune est toujours en cours de construction.
- Après délibération, le conseil municipal a décidé d'octroyer une ½ journée supplémentaire hebdomadaire de travail à la secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet, pour tenir compte de la complexification de la tâche. Cette demi-journée sera affectée uniquement à un travail de bureau et de dossier.
- Hervé Besson avait émis le souhait d'être remplacé auprès de la Communauté de Communes, du fait d'une surcharge de travail. C'est René Dufaut qui a pris sa succession.
- Lorsque le défibrillateur aura été installé, une formation relative à son utilisation sera dispensée, la date vous sera communiquée ultérieurement.

- En ce début d'année 2011, plusieurs évènements ont marqués la vie de notre commune :
  - la remise de "la médaille d'honneur" à Jean-Louis CHEVRET
  - le "concours de belote" organisé par le Comité des Fêtes
  - les "100 ans" de Mme MEFFRE"
  - le passage de la course cyclo-sportive "l'Ardéchoise". A cette occasion, le village a été décoré par l'équipe municipale
  - le "feu de la St Jean" organisé par le CCAS
  - le passage de la "course de trial"
  - l'"aubade" de la fanfare de Vocance
  - la "porte ouverte" à la nouvelle station d'épuration





### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES BUDGETS

Le budget primitif est le budget prévisionnel de la commune.

Il doit être voté, sauf exception notifiée par les services de l'Etat, avant le 30 mars de chaque année.

C'est souvent à la même date, ou précédemment, que le conseil municipal doit approuver (ou rejeter) la réalisation du budget de l'exercice précédent qui porte alors le nom de "Compte administratif".

Il présente les recettes et les dépenses effectivement réalisées et dont le maire a la responsabilité de gestion.

### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

(Adoptés à l'unanimité)

### **Budget principal**

dépenses

### • Section de fonctionnement :

225 474.95 €

107 016.81 €

recettes

#### Section d'investissement :

dépenses 149 435.09 €

recettes 108 599.00 €

### **Budget eau assainissement**

• Section d'exploitation :

dépenses 433.49 €

recettes 2 609.56 €

Section d'investissement :

dépenses 254 769.83 €

253 362.00 € recettes

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Suite au vote des impôts directs et présentation du Budget Primitif 2011 (le budget communal et celui de l'eau & assainissement étant désormais réunis en un seul budget), celui-ci est soumis au vote et adopté à l'unanimité des voix.

Pour contenir l'augmentation normale des charges et compenser la stagnation des dotations de fonctionnement, une légère augmentation des impôts locaux a été décidée.

### **Budget principal**

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées à 228 090.29

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées à 762 518.21

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Taxe d'habitation passe de 4.25 % à 5 %

Foncier bâti passe de 11 % à 11.50 %

Foncier non bâti passe de 46.50 % à 48.50 %

La pression fiscale de Vaudevant reste néanmoins très largement sous la moyenne de celle des autres communes du canton (voir tableau explicatif).

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2011

ADMR 500.00 €

Anciens Combattants 250.00 €

Comité des fêtes 950.00 € (correspondant à une participation de 50 % du coût global du feu d'artifice)

ACCA 100.00 €

### LA FISCALITÉ DE NOTRE COMMUNE

La pression fiscale de Vaudevant est la plus basse de tout le canton, surtout pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti.

Le tableau ci-dessous est un comparatif des différents taux d'imposition appliqués à chacune des communes de notre communauté de commune en 2011.

(TH = taxe d'habitation, FB = foncier bâti, FNB = foncier non bâti)

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier
	Taxe a Habitation		Non Bâti
Arlebosc	6.53	16.21	77.52
Bozas	8.53	11.25	42.93
Colombier	8.75	14.00	73.82
Pailharès	8.00	11.85	119.88
Saint Félicien	8.54	14.38	63.46
Saint Victor	6.80	11.53	61.85
Vaudevant	5.00	11.50	48.50



Station d'épuration le 23 juillet 2011

### ETAT CIVIL

### Décès

Nous partageons la peine de la famille de Madame Marie-Louise FAURE, qui nous a malheureusement quittés le 16 mars 2011 et témoignons notre sympathie à toute sa famille.



Félicitations à Edwige Astier et Romain Serpenet pour la naissance, le 10 avril 2011, de leur petite Lou.

Tous nos vœux de bonheur aux heureux parents et à leur petite fille.



Tous nos vœux de bonheur à Isabelle Herbin et Jean-Christophe Ployon qui se sont dit oui en la maison communale de Vaudevant le 30 juillet 2011.

### L'INFO DES ASSOCIATIONS

### CCAS

L'équipe du C.C.A.S. vous remercie d'avoir participé aux divers évènements. Le feu de la St Jean a brillé dans tout le village...le bilan est très positif au niveau

de l'animation et de l'ambiance ; le bénéfice s'élève à 300 €, il contribuera à l'acquisition du défibrillateur dont le coût pour la commune s'élève à 500 €. Le CCAS vous donne rendez-vous pour la rando de l'été (accessible à tous) le 7 aout à 9h30 au Gibet pour aller jusqu'à Pailharès (repas sorti du sac) et retour au col vers 17h, encore une occasion de passer une journée sympathique ensemble.

### Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes remercie toutes les personnes qui ont participé au concours de belote et vous donne rendez-vous le 14 Août prochain à partir de 19 h 00; pour le repas campagnard, suivi du traditionnel feu d'artifice.

### La commune de Vaudevant recherche:

### Un agent recenseur pour 2012

Cet agent, rémunéré par la commune, aura en charge le recensement de la population de la commune sur le terrain, c'est-à-dire qu'il est amené à rencontrer tous les ménages résidants sur la commune. Il sera encadré par un référent communal.

Ce recensement se déroulera du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.

#### Un référent communal *Ambroisie*

Il peut-être élu ou non, agriculteur ou non, retraité ou non... et sera chargé de la destruction de la plante sur l'ensemble du territoire communal. Il aura pour missions de sensibiliser les habitants (en organisant des campagnes d'information, en distribuant les consignes de préventions...), de repérer, solliciter et s'assurer de la destruction de la plante ; d'assurer le traitement des

ambroisies sur le domaine communal ; de gérer le signalement et les plaintes (vérification sur site, avertissement du ou des propriétaires concernés, constatation de la destruction...).

Le référent bénéficiera d'une formation d'un ou deux jours.

Cette mission est non rémunérée.

<u>Les personnes intéressées par ces offres sont invitées à prendre contact avec</u> la mairie.

# CHRONIQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE SAINT FELICIEN

Important : en l'état actuel du projet de regroupement intercommunal préparé par le préfet, la communauté de communes du Pays de Saint Félicien reste autonome. Elle ne sera rattachée ni à Tournon, ni à Annonay, ni au Val d'Ay comme les bruits en avaient couru. Reste que la procédure de concertation n'est pas encore close et que des surprises peuvent encore subvenir.

### Petite enfance

- Les locaux de la future crèche ont été achetés par la communauté de communes dans l'ancien couvent pour un montant de 41350€ TTC. Elle sera gérée par la Communauté de communes en liaison avec un comité de parents.
  - Les travaux d'aménagement ont commencé le 06 juin, pour une durée d'environ dix mois.
- Le centre aéré « Les petites canailles » sera ouvert six semaines pendant la saison d'été : du 04 juillet au 13 août. Renseignements par téléphone au 04 75 06 07 27

### Voirie

Après consultation des différentes offres de prix, le marché de la voirie a été attribué à l'entreprise EVTP. La communauté de communes conserve la compétence pour le curage des fossés.

La demande d'intégration définitive de Monsieur Hervé Cheynel a été acceptée. Il est le technicien responsable de la voirie pour la communauté de communes.

### SPANC-Vie quotidienne

Le SPANC a fait parvenir une lettre explicative aux administrés concernés par la taxe de 15€. Une grille précise à été définie pour la gestion des points noirs. Une réunion aura lieu en septembre à Vaudevant à propos des *points noirs* et de l'attribution de subventions (montant plafonné à 2600€).

La déchetterie intercommunale sera opérationnelle à compter du  $1^{er}$  août : le lundi et le mercredi de 9h à 11h30 et le samedi de 14h à 17h. Le règlement sera affiché en mairie. (voir règlement p.13/14)

### Tourisme-Information-Agriculture

- Une commande d'étude est entamée pour le sentier rando-croquis de Bozas et la randonnée botanique de St Sorny à Colombier le Vieux.
- Une personne a été embauchée par l'Office du Tourisme pendant la période estivale afin d'animer les visites touristiques.
- Une borne interactive sera installée à l'Office du Tourisme de Saint Félicien (accessible de l'extérieur) pour un coût de 14170€ subventionnable à 80% par le Conseil Général.

### Économie

- ORC (opération rurale collective): trois réunions d'information ont eu lieu pour les commerçants et artisans du canton et, plusieurs d'entre eux ont pu bénéficier de subventions de modernisation de leur appareil de production.
- Diverses autres actions sont en cours avec l'association des professionnels en vue de mieux connaître leur savoir-faire et de bénéficier au mieux des retombées de l'Ardéchoise.
- Un poste d'adjoint technique, d'une durée de trois semaines, a été crée pour l'Ardéchoise.
- Nectardechois : La communauté de commune a souscrit deux parts de 50€ chacune au titre de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).



### REGLEMENT DE LA DECHETTERIE

#### **EXTRAITS et RESUME**

#### Article 2. Conditions d'accès :

L'accès est réservé aux habitants (résidence principale ou secondaire) de Arlebosc, Bozas, Colombier, Pailharès, St Félicien, St Victor et Vaudevant; la présentation de la carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile au gardien est obligatoire.

#### Article 3. Adresse et coordonnées

La déchetterie intercommunale du Pays de St Félicien est située au lieu-dit « Le Roure » à 07410 Colombier le Vieux (près du mur de Boze, sur la RD 234).

#### Article 4. Jours et horaires d'ouverture au public :

Lundi 9H00 – 11H30. Mercredi 9H00 – 11H30. Samedi 14H00 – 17H00. Sauf jours fériés.

### Article 5. Stationnement, circulation dans l'enceinte, véhicules acceptés :

Sont acceptés les véhicules suivants :

- Véhicules légers avec ou sans remorque, petit tracteur avec une remorque (uniquement pour déchets non professionnels): sans limitation du nombre de passages.

Véhicule de PTAC de 3,5 t : un passage par jour

Le strict respect du Code de la route et de la signalisation mise en place (sens de rotation, emplacements,..) est imposé ; la vitesse est limitée à 10km/h, le stationnement longue durée des véhicules interdit.

### Article 6. Déchets acceptés, interdits.

<u>Sont acceptés</u>: déchets verts courants, ferraille, gravats domestiques, déchets de bois, cartons, encombrants, tout venant, déchets ménagers spéciaux (DMS), déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

<u>Sont interdits</u>: déchets verts importants (branches, petits arbres, souches), éléments entiers de voiture, de camions, <u>gravats artisanaux, commerciaux, industriels</u>, bâches agricoles, <u>déchets industriels</u>, huile de friture restaurateur, pneus, cadavres d'animaux, produits amiantés, panneaux photovoltaïques, produits explosifs et dangereux, produits radioactifs, produits toxiques, déchets anatomiques ou infectieux, déchets hospitaliers, Ordures ménagères...

#### **Article 7. Conditions financières**

L'accès est gratuit.

### Article 8. Organisation générale :

#### 8.1. Gardiennage et accueil:

Les usagers doivent se présenter au gardien, qui vérifie leur droit d'accès et le contenu des déchets apportés ; il les oriente vers les bons emplacements. Le gardien effectue lui-même le rangement des DMS et des DEEE.

#### 8.2. Comportement des usagers :

- Les usagers conservent l'entière responsabilité de leur véhicule à l'intérieur de la déchetterie vis-à-vis des autres usagers et des équipements mis à disposition par la CCPSF.
- Les usagers doivent quitter les lieux, dès le déchargement terminé.
- Il est demandé aux usagers de séparer les matériaux en les disposant dans les bennes ou à l'endroit prévu à cet effet, selon les indications du gardien.
- L'usager est tenu de respecter les horaires d'ouverture.

#### 8.3. Responsabilité des usagers :

- Les usagers sont civilement responsables des dommages qu'ils causent aux biens et aux personnes à l'intérieur de l'enceinte de la déchetterie.
- L'usager demeure seul responsable des pertes et des vols qu'il subit à l'intérieur de la déchetterie. Il est tenu de conserver sous sa garde tout bien lui appartenant.

#### 8.4. Consignes de sécurité :

Les enfants sont invités à rester dans le véhicule. Ils restent sous la responsabilité exclusive de l'adulte qui les accompagne.

#### 8.5. Sanctions:

Tout usager faisant action de récupération ou entravant le bon fonctionnement de la déchetterie ou d'une manière générale contrevenant au présent règlement sera, si nécessaire, poursuivi conformément aux dispositions du Code de procédures pénales.

Il est interdit d'accéder à l'intérieur des bennes et de récupérer tout objet ou déchet.

Communauté de communes du Pays de St Félicien (CCPSF) Place de l'église 07410 St Félicien. Tel 04 75 06 07 27

Mail: cdc.felicien@gmail.com

### **ANNEXE 1. DECHETS ACCEPTES et INTERDITS**

bennes	Acceptés	interdits
1Déchets verts	Déchets de jardin, taille de haies, tonte de pelouse, déchets végétaux	Branches, petits arbres, souches
2Ferraille	Ferraille et métaux non ferreux Vieux vélos, jouets, landaus, vélomoteurs, Grilles, grillages	Eléments entiers de voiture, de camions
3Gravats	Déblais, cloisons, gravats provenant de chantiers de particuliers	Gravats artisanaux, commerciaux, industriels Bâches agricoles
4Bois	Déchets de bois : meubles, planches, palettes, caisses, cageots	
5Cartons	Emballage cartons, cartons industriels	
6Encombrants	Tables plastique, meubles formica, literie, matelas, fauteuils, canapés, sommiers	
7Tout venant	Polystyrène, tuyau jardin, laine de verre Matières plastiques, Emballage plastique, Verres à boire, vitres, verre plat Bâches non professionnelles, couvertures, Sacs à main, ceintures, chaussures	
Déchets ménagers spéciaux (DMS)  Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Produits pâteux : peintures, vernis, cires, résines, colles Produits phytosanitaires : insecticides, herbicides, engrais, traitement piscine Solvants : antirouille, détergents, diluants, produits nettoyage, détachants. Acides, bases Aérosols dangereux Huile de friture Produits non identifiés de laboratoire Emballages souillés Radiographie Ampoules basse consommations, néons Petits appareils électroménagers : aspirateurs, grille pains, ordinateurs, téléviseurs, réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver, sèche-linges, téléphones, fer à repasser	Déchets industriels, dont les déchets spéciaux  Produits explosifs (E), dangereux Produits radioactifs Produits toxiques Déchets anatomiques ou infectieux, déchets hospitaliers
Tri sélectif A	Bouteilles de verre, corps creux	
Tri sélectif B Tri sélectif C	Papiers, revues, petits cartonnages  Bouteilles plastique, tetrapack	
Divers	Huile de vidange Batteries de véhicules (différé) Textiles (différé) piles	Huile de friture restaurateur Pneus Cadavres d'animaux Produits amiantés Panneaux photovoltaïques Ordures ménagères

### INFORMATIONS PRATIQUES

### Ouverture de la mairie



lundi et mardi de 13h45 à 16h45 jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

**2** 04 75 06 00 88

Mail: mairie.vaudevant@inforoutes-

ardeche.fr

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 15 août 2011 au 4 septembre 2011 inclus pour congés annuels

### Commerçants et artisans de Vaudevant

Edwige ASTIER Restaurant La Récré

Coiffure Le Village

Le Village 07410 Vaudevant

**2** 04.75.06.24.54

Michel DUCLOS Dorian ROCHE

Entreprise Multiservices Entreprise Multiservices

La Grangette Le Village

07410 Vaudevant 07410 Vaudevant

**№** 06.81.98.28.97 **№**: 06

Les artisans, commerçants, entreprises voulant apparaître sur le prochain bulletin peuvent se faire connaître à la mairie.

### Hébergements à Vaudevant

Mme Marguerite DEGOULANGE 2 04.74.57.13.92

Gîte communal : Mairie de Vaudevant ™04.75.06.00.88

Mme JULLIAN **2** 06.17.01.89.15

Office de tourisme de Saint Félicien 2: 04.75.06.06.12

### SOUVENIRS ... SOUVENIRS ...

Entretien réalisé auprès de la famille FORIEL de Grabonnette.

#### LES MOISSONS

Comment se passaient les moissons?

ELLE: Le blé, moi je l'ai vu battre au fléau, sur l'aire; mon papa savait battre; j'avais une tante, une sœur à ma maman qui battait bien; tout le monde savait battre; le Ponson de Mahussier battait au fléau, le père Bourgois aussi. Il fallait au moins être 4 pour la cadence; la cadence ça faisait comme ça... (elle bat le rythme sur la table) c'était bien pénible, ils transpiraient, ils étaient tout mouillés de chaud.

LUI: Il fallait qu'il fasse bien chaud, bien soleil pour que le grain se détache bien de la paille que qu'a wéra mieux. On menait le grain au moulin avec les vaches, avec la charrette ; sauf pendant la guerre ou il y en a qui partaient à travers champ avec un petit sac de 20 Kg sur l'épaule, à Satillieu surtout. On allait au moulin 3 fois par an.

ELLE: Mes parents allaient au moulin à Pierager; ils étaient deux frères, avec une camionnette ils livraient la farine aux boulangers. Pour la farine pour les animaux on allait à Lapras, Henri avait un petit moulin pour les animaux, c'était écrasé; on allait aussi à Saint Félicien chez le père Peyrard qui vendait des aliments pour le bétail. On conservait le grain au grenier dans des sacs; maintenant je me sers de ces sacs pour me sécher les pieds, voyez.... Vous buvez un café, Joseph, il n'est pas fort; autrement vous auriez bu un verre de vin.........

*LUI*: Les sacs de blé, de farine, c'était pareil ; des sacs de 100 kg. ; sur les gros sacs il y avait marqué « Ribes minoterie » puis après çà a été *Bettenot*, le gendre. Au battage quand il y avait des sacs Ribes ils contenaient plus de grains que les autres ; on pesait le grain à la sortie

de la batteuse; il y avait la bascule qui suivait la batteuse, on payait le battage au poids; alors les jeunes s'ils trouvaient un sac Ribes, ils bourraient ça de froment, parce que le froment était soit disant plus lourd; ils arrivaient à 130 kg.; ils chargeaient çà sur l'épaule et ils partaient; il y avait des greniers qui étaient faciles d'accès, mais d'autres non, il y avait des escaliers, çà dépendait des maisons.

ELLE : On n'achetait jamais l'huile ; on avait l'huile de choux ; les femmes n'achetaient jamais rien

LUI : C'était le même principe que le colza de maintenant, ou à peu près ; qui n'avait pas sa carte de colza autrefois pour la consommation familiale.

ELLE: Il viendrait quelque chose de grave, on serait mieux coincé qu'en 1939; il n'y a plus rien; il n'y a plus de moulin; on crèverait de faim; on ne pourrait plus faire le pain. Maintenant les agriculteurs dépendent de tout; ils ne peuvent plus traire leurs vaches sans l'électricité; il viendrait des temps durs; moi je crois qu'on serait bloqué de partout; dans le travail, dans les déplacements, dans tout. Les premières batteuses qui sont venues, c'était ceux de Colombier, comé lou appélavo (comment on les appelait?)... C'était des machines à vapeur, qui sifflaient.

*LUI*: Des locomobiles, c'est le vrai nom des premières batteuses elles ne venaient pas jusqu'à la ferme ; il n'y avait pas de chemin ; on remontait les gerbes jusqu'en haut ; mais c'est à toi de raconter.

ELLE: Pendant la guerre de 14, mon papa était à la guerre et on avait tant pâti pour monter les gerbes en haut; la batteuse ne venait pas ici, elle ne pouvait pas descendre à cause du chemin qui était trop étroit; c'était une machine comme on voit maintenant dans les fêtes; il y en a une encore qui tourne encore à Vernoux n'y en o pas uno encaro à Burdigno jusqu'à mou (il n'y en a pas encore une à Burdigne jusque là haut ?)

LUI: Les Martin de l'Ardenne en avaient une aussi, au pont de la Gerle ; elles venaient à Auternaud ces machines ; on les entendait siffler à 5 heures du matin. Pendant la guerre de 39, il n'y avait pas de carburant pour le moteur ; c'était formidable, on prenait le meilleur bois de la ferme pour chauffer ; parce que d'habitude çà tournait au charbon ..... mais pendant la guerre .....

ELLE : On a commencé à battre à la maison avec Astier ; il avait une petite machine ; çà montait de Deux Eaux avec les bœufs ; le père Ribes montait la batteuse avec les bœufs ; elles tournaient...